

TRÉMEHEUC

n°63 - février 2021

Délibérations du vendredi 12 février 2021

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020

Le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la commune de Trémeheuc font apparaître les résultats suivants :

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Montants reportés de 2019	0,00 €	59730,18 €	0,00 €	207414,75 €
Opérations de l'exercice 2020	147742,72 €	203764,16 €	316150,71 €	497021,87 €
Opérations de clôture	147742,72 €	263494,34 €	316150,71 €	704436,62 €
Résultats de l'exercice 2020	56021,44 €		180871,16 €	
Résultats de clôture	115751,62 €		388285,91 €	

Résultats de clôture : L'excédent de la section de fonctionnement est de **115751,62 €**. Celui de la section d'investissement est de **388285,91 €**.

Travaux voirie hors agglomération 2021

Deux devis ont été sollicités auprès du service voirie de la Communauté de Communes : le premier pour la réfection de la portion de voie communale n° 14 effondrée, entre les lieudits Les Douères et La Bellenais, d'un montant de 2170.60 € TTC ; le second pour la modernisation de la voie au lieu-dit La Retardais d'un montant de 6478.56 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les deux devis présentés.

Travaux voirie en agglomération 2021

Le marquage de la place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur le parking du cimetière est nécessaire. La Communauté de Communes propose un devis à hauteur de 498.00 € TTC pour ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis présenté.

SMICTOM

Collecte des sacs jaunes

- lundi 22 février

- lundis 8 et 22 mars

Collecte des ordures ménagères

- mercredis 17 et 24 février

- mercredis 3, 10 et 17 mars

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis

35 270 TRÉMEHEUC

☎ 02 99 73 22 26

mairie@tremeheuc.fr

www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi :

De 10h00 à 12h30

Et de 14h00 à 16h30

Mise en accessibilité-restructuration de la Mairie

De nouvelles prestations complémentaires d'un montant de 12885.49 € TTC sont validées par le Conseil Municipal. Le montant total des travaux complémentaires ne représente que 4.5 % du montant total du projet.

Lot	Montant devis	Montant devis
Lot 1 - Déplombage, Démolition, Terrassement, Gros Œuvre	1976,45	2371,74
Lot 2 - Charpente, Couverture, Bardage	1339,39	1607,27
Lot 3 - Menuiseries extérieures, Serrurerie	2262,37	2714,84
Lot 5 - Revêtements de sols et murs	1049,50	1259,40
Lot 7 - Electricité, Chauffage	3471,17	4165,40
Lot 8 - Plomberie, Chauffage, Ventilation	639,03	766,84

Recensement à partir de 16 ans

Le recensement doit être réalisé dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire.

Il vous sera demandé à la mairie : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple) et un livret de famille à jour.

Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que votre inscription sur les listes électorales.

Plan Climat Air Energie Territorial - consultation du public

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il constitue un cadre d'engagement pour le territoire de la Bretagne Romantique.

La consultation publique du PCAET est ouverte du 16 février 2021 au 17 mars 2021 inclus. Vous trouverez tous les documents relatifs à cette consultation sur la page : <https://bretagneromantique.fr/pcaet-plan-climat-air-energie-territorial/>

Vous pouvez contribuer au projet en faisant part de vos observations par mail :

pcaet@bretagneromantique.fr

ou par voie postale :

Service Environnement / Energie / Mobilité—CC Bretagne Romantique
22, rue des Coteaux—35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS

Nouvelle représentation du plan cadastral - consultation du public

L'actuel plan cadastral, qui fait coexister deux représentations du cadastre (celles de la DGFIP et de l'IGN) devrait bientôt laisser la place à un document unique : la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU). Avant sa publication, les propriétaires fonciers sont invités à consulter en ligne ce nouveau plan.

La RPCU a vocation à se substituer aux deux représentations parcellaires actuelles – le plan cadastral géré par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la base de données parcellaire gérée par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) – afin d'offrir une version modernisée et améliorée du plan cadastral, et conforme aux attentes des utilisateurs de l'information géographique. La RPCU deviendra le nouveau plan cadastral géré et mis à jour par la DGFIP, et sera la référence en matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti. Elle permettra à terme aux usagers de disposer d'une continuité géographique sur l'ensemble du territoire en conformité avec la réalité du terrain, et n'aura pas d'impact sur les bases de la fiscalité directe locale.

Le nouveau plan issu du travail mené par la DGFIP et l'IGN sera consultable à compter du 15 février 2021 pendant une durée de 1 mois sur le site : www.rpcu.cadastre.gouv.fr

Il sera possible de formuler des observations par mail à l'adresse suivante :

ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

ou par courrier adressé au :

Pôle Topographique et de Gestion Cadastre de Rennes—Centre des finances publiques
2, bd Magenta – BP 12301 – 35023 RENNES Cedex 9.